note technique

www.airpaca.org

Campagne d'observation des nuisances olfactives dans les communes de Vitrolles et Cabriès - 2013

Présentation

Une campagne d'observations des nuisances olfactives a été menée en 2011 dans les communes de Vitrolles et Cabriès. Un jury d'une dizaine de nez a poursuivi ses observations en 2012 et 2013. L'objectif de ces observations est de suivre l'évolution de l'impact olfactif du centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de l'Arbois. La note technique présente les résultats de cette phase « 2 » de la campagne, obtenu au cours de l'année 2013.

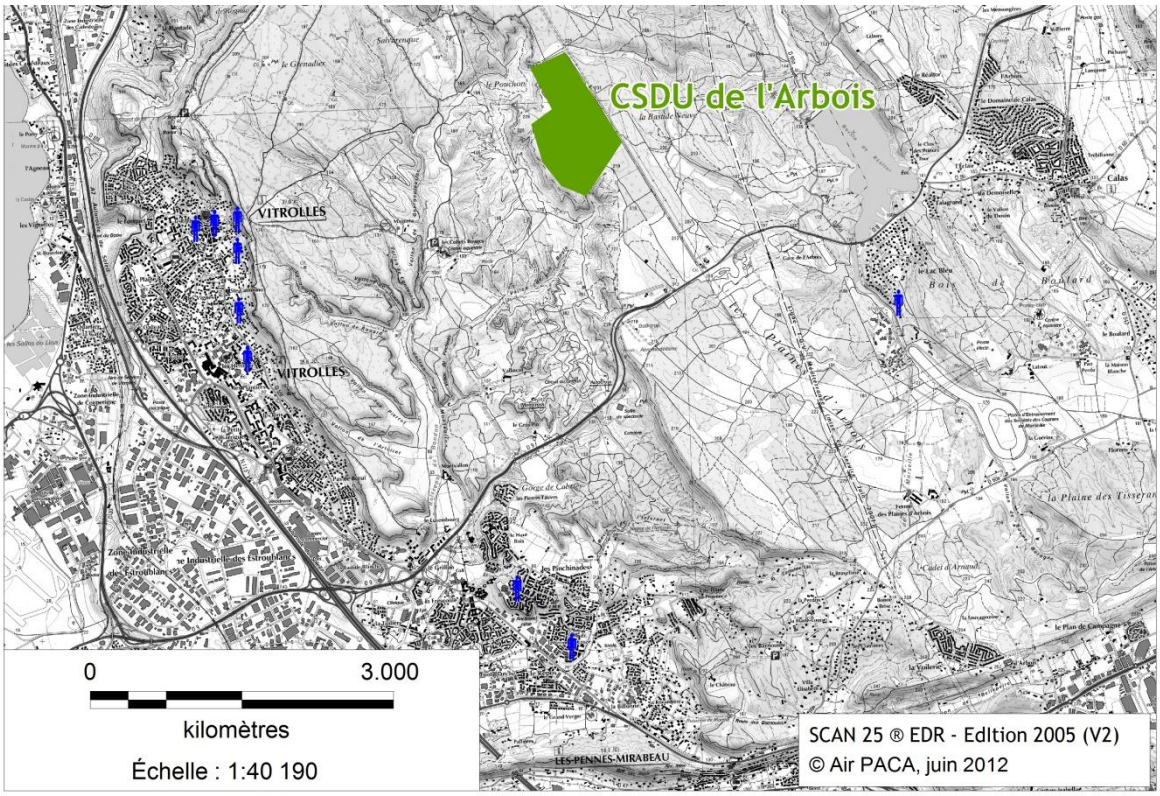

Localisation du jury de nez bénévoles en 2013 et du CSDU
10 nez bénévoles ont participé aux campagnes d'observations de l'année 2013

Fonctionnement du jury de nez

A. Participation du jury de nez bénévoles

Les nez ont été très assidus : le taux de participation moyen est de **65 %**. Habituellement dans ce type de campagne, le taux de participation moyen est plutôt de l'ordre de 60 %.

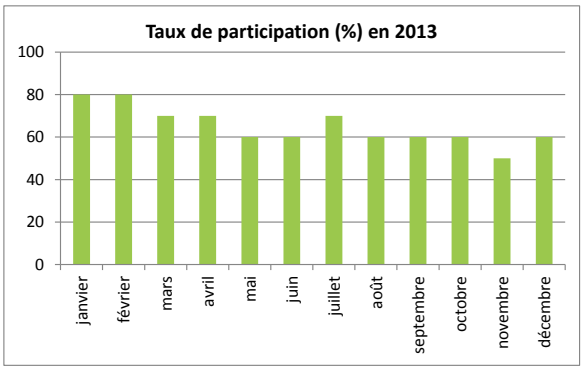

Taux de participation mensuel

B. Observations du jury

Les campagnes d'observations ont lieu toute l'année 2013. La fréquence d'observations est d'une semaine par mois. Chaque mois, les nez bénévoles reçoivent dix jours avant le début des observations un fascicule à compléter.

Le graphe ci-contre représente le nombre d'observations mensuelles des nez bénévoles au cours de la campagne. Au total **1171** observations ont été réalisées par le jury de nez.

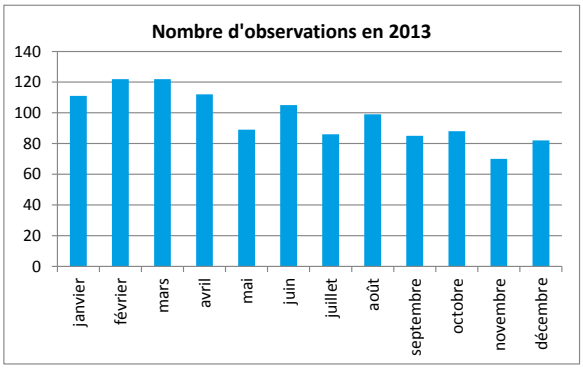

Nombre d'observations mensuel : Près de 100 observations ont été réalisées chaque mois par le jury de nez bénévoles

Situation olfactive dans les communes de Vitrolles et Cabriès

A. Jury de nez : situation olfactive de fond

La situation olfactive de fond est caractérisée par le taux de perception : c'est le rapport entre le nombre de perceptions d'une odeur et le nombre d'observations. Un taux de perception de 10 %, par exemple, signifie qu'un jour sur 10 une odeur est perçue dans la zone concernée.

Le taux de perception au cours de la campagne varie entre **2 % (février) et 20 % (décembre).**
Le taux de perception moyen en 2013 est de **9 %. Ce taux est considéré comme faible et équivalent à 2012** (7%)**.**

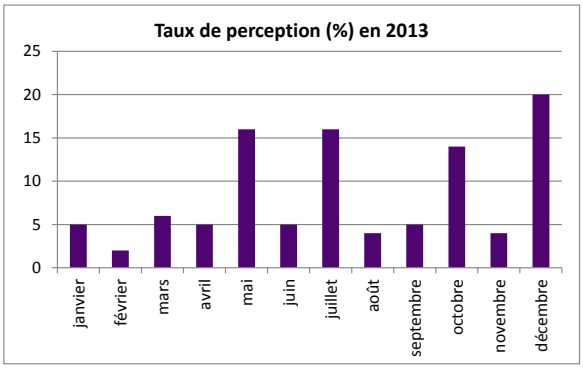

Taux de perception mensuel
En moyenne le taux de perception a été de 10% en 2013

B. Jury de nez : odeurs à l'origine des nuisances olfactives

Les observations des nez bénévoles ont été classées par rapport à 3 référents olfactifs prédéfinis :

- biogaz,
- déchets frais,
- jus de lixiviat.

Plus de la moitié des odeurs perçues sont classées dans une autre catégorie « autres odeurs ». Ces odeurs « autres » citées par les nez bénévoles sont essentiellement celles de la circulation, mais aussi de bois brûlé, d'égouts et d'engins de chantier. Un quart des odeurs perçues sont associées au « jus de lixiviat ».

Les nez bénévoles ont donc été peu gênés par le centre de stockage des déchets ultimes.

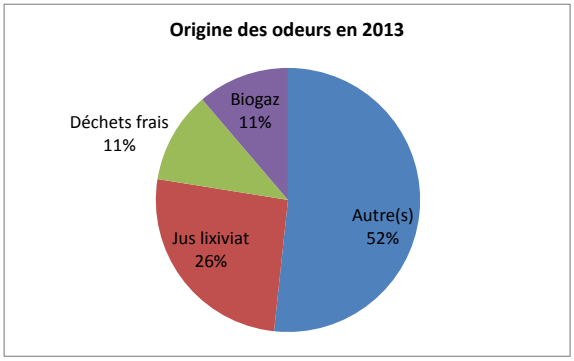

Répartition par référent odorant des odeurs perçues par le jury de nez
Plus de 50% des odeurs perçues ne s'apparentent pas aux odeurs du CET

C. Recensement des plaintes : situation olfactive de pointe

La fréquence et l'ampleur des épisodes de gêne olfactive sont traduites par les plaintes des riverains. En 2013, dans les communes de Vitrolles et Cabriès, la SRO a recensé **27 plaintes**. Ce chiffre est faible par rapport d'autres communes où des nuisances olfactives sont recensées.

Le nombre mensuel moyen de plaintes est de 2 plaintes.

Comme en 2012, aucun rapport de plaintes* n'a été édité en 2013.

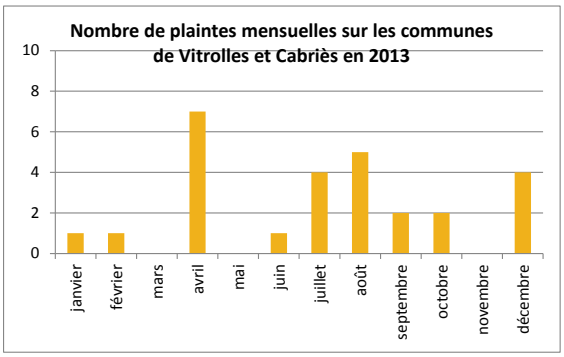

Nombre mensuel de plaintes dans les communes de Vitrolles et Cabriès

Le nombre de plaintes et de rapport de plaintes sont en baisse depuis 2010, année ayant enregistré le nombre le plus élevé de plaintes.

**Un rapport de plaintes est envoyé à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) lorsque trois plaintes sont recensées au cours d'une journée dans un rayon de 2 km.*

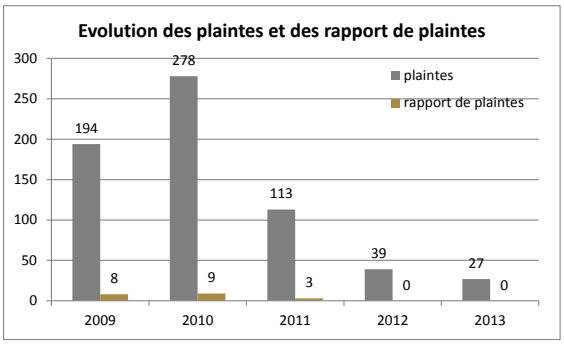

Evolution des plaintes et des rapports de plaintes
Aucun rapport de plaintes n'a été édité depuis 2 ans, concernant le CET

D. Suivi de la situation olfactive

Afin de connaître le suivi des nuisances olfactives sur les communes de Vitrolles et Cabriès, les nez volontaires peuvent s'inscrire à la campagne principale de suivi des odeurs de la région PACA.

De plus, les plaintes olfactives sont toujours recensées par :

- téléphone : 04 42 02 45 75
- le site Internet : www.sro-paca.org,
- par courrier (par le biais des fascicules d'observations).

Conclusion

La campagne d'observation des nuisances olfactives, dans les communes de Vitrolles et Cabriès, a été initiée en 2010 suite à de nombreuses plaintes de riverains, gênés par les odeurs émises par le centre d'enfouissement technique (CET) de l'Arbois.
Cette campagne a été menée dans ces deux communes en concertation avec l'Etat (DREAL), les collectivités et l'exploitant du CET.

Une première phase s'est déroulée de février 2011 à janvier 2012.
Depuis, l'exploitant a mené des investigations pour sérier les sources d'odeurs et engager des travaux pour réduire les nuisances olfactives.
Une phase 2 a été mise en œuvre pour suivre l'évolution de la situation olfactive.
L'analyse de résultats des deux campagnes montre une amélioration de la situation olfactive dans les deux communes concernées :

- le taux de perception est revenu à des valeurs comparables à celles observées dans les Bouches-du-Rhône, de l'ordre de 10%.
- le nombre de plaintes est passé, entre 2010 et 2013 de 278 à 27 plaintes par an.
- le nombre de rapport est passé de 9 en 2010 à 0 en 2012 et 2013.

La campagne d'observations spécifique a donc été clôturée. Néanmoins une veille sur la situation olfactive se poursuit par :

- la gestion des plaintes et des rapports de plaintes potentiels,
- le suivi du niveau de fond avec l'intégration des nez bénévoles des deux communes dans le jury permanent de la région.

La surveillance régionale des odeurs remercie l'ensemble des nez bénévoles pour leur engagement dans les campagnes d'observations. Leur travail a permis d'obtenir des résultats qualitatifs et quantitatifs sur le ressenti des odeurs liées au centre de stockage des déchets ultimes.

contact.air@airpaca.org www.airpaca.org

Siège social
146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues
Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

Établissement de Nice
333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06